

FRD FIGHTING

D'INSCRIPTION 2025 - 2026

ENFANTS BOXE ANGLAISE 8 - 13 ANS

TARIF 250€ la saison

Mardi 18h00 - 19h00

Vendredi 18h00 - 19h00

PACK 2 DISCIPLINES KICKBOXING ET BOXE ANGLAISE 100 EUROS SUPPLEMENTAIRE

Merci de remplir tous les champs en lettre MAJUSCULE

Civilité	Nom	Prénom
<input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/> F	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Photo <input type="text"/>	Date de naissance	Age
	<input type="text"/>	<input type="text"/>
	Adresse <input type="text"/>	
	Code postal	Ville
	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Tel	<input type="text"/>	
Mail	<input type="text"/>	

Responsable légal pour les mineurs

Nom & prénom	<input type="text"/>
Tel	<input type="text"/>

Partie réservé au club

Mode de règlement	Banque	Donneur de cheque	N°	Montant
Chèque 1				
Chèque 2				
Virement				
Atout jeune				
Pass sport				
espèce				
TOTAL				

LICENCE N°

Pièces à fournir avec ce formulaire

- Copie pièce d'identité
- Copie pièce d'identité du responsable légal
- le certificat médicale special boxe anglaise est obligatoire formulaire à télécharger sur notre site
- Votre paiement , Si le nom du chèque est différent de l'adhérent fournir une pièce identité de donneur du chèque
- Le règlement intérieur et les autorisations daté , signé

Tenue de la discipline Obligatoire

Short / T-shirt / Chaussure de boxe

Matériel de la discipline Obligatoire

Gants, protège dents, Casque, coquille et Corde a sauter.

FRD FIGHTING

2 PASSAGE JEAN MOULIN 74100 ANNEMASSE



REGLEMENT INTERIEUR SAISON 2025/2026

1/2

Article 1 : Paiement des cotisations

L'association Force Respect Dignité propose une cotisation pour la période de septembre 2025 à juin 2026, hors vacances scolaires pendant lesquelles le club est fermé. Le paiement de la cotisation peut être effectué par carte bancaire, chèque ou espèces. La cotisation peut être réglée en 2 fois uniquement par chèque bancaire ; les paiements par CB et espèces se font en une seule fois. Les chèques doivent être libellés à l'ordre du **FRD FIGHTING**. Le tarif de la cotisation comprend l'assurance pour la pratique des disciplines. Chaque cotisation est due donc aucune cotisation ne sera remboursée en cas de non-entraînement indépendant de notre volonté. Les retards dans le paiement de cotisation feront l'objet d'un avertissement puis d'une exclusion.

Article 2 : Décharge de responsabilité :

Chaque adhérent (parent ou représentant légal pour les mineurs) décharge de toute responsabilité le club FRD FIGHTING, lors du cours d'essai et des entraînements sportifs durant la saison. L'adhérent (parent ou représentant légal pour les mineurs) renonce à faire valoir toute revendication, de quelque nature qu'elle soit, auprès de l'association et de ses membres. Ceci concerne en particulier les cas d'accident, blessure, vol, dégâts sur les biens personnels ou autres se produisant lors de ma participation aux entraînements.

Le certificat médical de moins de 3 mois, la licence et l'assurance sont obligatoires pour chaque saison (1^{er} septembre au 31 Juin de l'année en cours). Toutefois, des garanties complémentaires peuvent être souscrites par l'adhérent auprès de sa propre mutuelle.

Article 3 : Horaires des cours :

La saison des entraînements commence début septembre et se termine fin juin. FRD FIGHTING est fermé durant les jours fériés pour tous les groupes et vacances scolaires pour les groupes ados et enfants. Dans l'intérêt des adhérents, la ponctualité est nécessaire au bon déroulement des cours. Il est demandé de venir maximum 5 minutes avant le début du cours et de rester au maximum 5 minutes après la fin du cours. **Les parents doivent accompagner leurs enfants jusqu'à l'intérieur de la salle et doivent les récupérer, également à l'intérieur, à la fin du cours. FRD FIGHTING se dégage de toutes responsabilités en cas de non-respect de ce point.** Pour les enfants mineurs, aucun cours ne pourra s'effectuer sans une autorisation parentale.

Article 4 : Discipline :

Aucun manque de respect envers les personnes ne sera toléré. Par respect pour tous, les téléphones doivent être éteints pendant les séances. Propreté, hygiène corporelle et vestimentaire sont de rigueur, notamment les ongles de pieds coupés pour la sécurité d'autrui. Un bon état du matériel personnel est aussi nécessaire. **L'équipement complet pour pratiquer le KICKBOXING ET LA BOXE ANGLAISE** est obligatoire à chaque entraînement (protège dents, coquille, short fight, gants, protèges tibias/pieds, tee-shirt, chaussures propres adapté à la boxe anglaise). Les personnes ne seront acceptées en cours qu'avec leur tenue d'entraînement et si leur comportement est digne à la pratique de ce sport.

Il formellement interdit d'utiliser les techniques de combat enseignées en dehors des entraînements.

Article 5 : Respect des locaux et du matériel :

Chacun est tenu de faire bon usage des locaux et du matériel mis à la disposition des adhérents, toute dégradation volontaire entraînera l'exclusion immédiate et le remboursement des dégâts causés ! FRD FIGHTING dégage sa responsabilité en cas de vols ou de dégradations dans les vestiaires et sur le parking.

Article 6 : Motifs d'exclusion : L'appartenance à un quelconque mouvement politique ou religieux ne doit en aucun cas gêner le bon déroulement des entraînements. Les moniteurs se réservent le droit d'exclure de manière temporaire voir définitive toute personne qui fera preuve d'une attitude intolérante. Tout manquement au règlement intérieur peut entraîner une exclusion permanente voir définitive, sans remboursement.



REGLEMENT INTERIEUR SAISON 2025/2026

2/2

Article 7 : Assurance responsabilité civile

Conformément à la législation en vigueur applicable aux groupements sportifs, l'association FRD FIGHTING a souscrit un contrat d'assurance de RESPONSABILITE CIVILE des GROUPEMENTS SPORTIFS auprès de la Société d'assurances AREAS DOMMAGES dont le siège social est : 47 – 49, rue de Miromesnil, 75380 Paris

Article 8 : Protocol sanitaire Chaque licencié doit respecter le Protocol Sanitaire.

Article 9 : Conformément au statut des association loi 1901 à but non lucratif aucun remboursement nous pourra être exigé suspension de l'activité pour des raisons de quelque nature qu'elle soit.

FRD FIGHTING se réserve le droit de toutes modifications dudit règlement. L'adhésion au club FRD FIGHTING implique la lecture, l'acceptation et le respect du présent règlement.

Signature de l'adhérent (parent ou représentant légal pour les mineurs) précèdent la mention

« Lu et approuvé »

À:le:

Signature



FEDERATION FRANCAISE DE BOXE

CERTIFICAT MEDICAL D'ABSENCE DE
CONTRE-INDICATION A LA PRATIQUE SPORTIVE



Le certificat doit être établi par un médecin titulaire du Doctorat d'Etat et rempli complètement :

Signature, n° RPPS et cachet professionnel du praticien obligatoires.

Note à l'usage du médecin examinateur :

- Ne pas omettre d'apposer votre signature et votre cachet dans le cadre « certificat médical » prévu ci-dessous à cet effet.
- Le candidat à la pratique de la boxe doit subir une visite médicale obligatoire qui établira la normalité de l'examen clinique.
- Tout(e) postulant(e) qui sollicite une licence doit signaler au médecin auquel il(elle) demande ce certificat, toute anomalie dans son état physique ou toute malformation congénitale ou acquise qu'il(elle) pourrait présenter.

FFBoxe – certificat d'absence de contre-indication à la pratique des disciplines fédérales

Je soussigné(e)* :

Certifie que :

M, Mme (Prénom et NOM) * :

Né(e)*:/...../.....

Ne présente pas de contre-indication, décelable ce jour, à la pratique de :

Aeroboxe **Boxe Educative Assaut et Loisir** **Vétérans (>40 ans) **** **Handi-Boxe**

Si tel n'est pas le cas, cochez l'une des cases correspondantes ci-après :

Présente une contre-indication médicale à la pratique de la boxe

Demande l'avis médical fédéral et transmet un compte-rendu médical au médecin fédéral à l'adresse suivante : maryannickmachard@wanadoo.fr

Date :/...../.....

Signature et cachet **obligatoires** du médecin :

N° RPPS :

N° d'Inscription à l'Ordre
des Médecins :

.....

*informations obligatoires

** une épreuve d'effort sera demandée lors de la première demande



AUTORISATION DE FILMER ET PUBLIER DES IMAGES ET/OU VOIX
SAISON 2025/2026

Je, soussigné(e)

Nom :

Prénom :

Si nécessaire - Responsable légal de l'enfant :

Nom :

Prénom :

Autorise, à titre gratuit, **FRD FIGHTING** à **photographier / filmer** et à exploiter mon image / l'image d l'enfant dont je suis responsable légal.

N'autorise pas **FRD FIGHTING** **photographier / filmer** et à exploiter mon image / l'image d l'enfant dont je suis responsable légal.

Cette autorisation est valable :

- Pour la réalisation de photos ou d'images dans le cadre des activités de notre association

- Pour la diffusion de ces prises de vue sur différents supports (support papier, support vidéo, réseaux sociaux...) par les membres de notre club, par les journalistes, et les différents partenaires institutionnels ou privés

- Pour l'Édition de documents (plaquette, journal interne et externe...)

- Pour des expositions relatives à notre association

- Pour la publication sur le site internet de notre club.

Je m'engage à ne pas tenir responsable la personne ou structure précitée ainsi que ses représentants et toute personne agissant avec sa permission pour ce qui relève de la possibilité d'un changement de cadrage, de couleur et de densité qui pourrait survenir lors de la reproduction.

Cette autorisation est valable pour la saison sportive 2024-2025 et pourra être révoquée à tout moment. La présente autorisation est incessible.

Fait à, le

Signature



AUTORISATION PARENTALE
SAISON 2025/2026

\$Je soussigné(e) , père, mère, représentant légal (1)

Autorise mon enfant : Nom et Prénom de l'enfant :

.....

À pratiquer Kickboxing, K1, Muayt-haï & boxe

En cas d'urgence j'autorise les moniteurs présents à prendre les dispositions nécessaires.

Mon enfant est sous la responsabilité des moniteurs présents uniquement aux horaires des cours auquel il est inscrit.

J'amène mon enfant et je dois attendre le début de cours pour sortir et je récupère mon enfant à la fin de cours.

(1) rayer la mention inutile

À :le :

Signature